

Versonnex

LE BULLETIN MUNICIPAL

Edition 2012



Vues aériennes de notre village



MAIRIE DE VERNONNEX

Ouverture au public :

Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

74 Rue Edmond Bosson
74150 Versonnex

Tél : +33(0)4 50 62 15 91

Fax : +33(0)4 50 62 28 37

accueil@versonnex74.fr

www.versonnex74.fr

> LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



3, Place de la Manufacture
BP69
74150 Rumilly

Mail : info@cc-canton-rumilly.fr

Tél : 04.50.01.87.00

> LE SITO A



*Syndicat Mixte
Intercommunal de
Traitement des Ordures de l'Albanais*

Déchèterie de Rumilly ; Broise, Route de Lornay :

Lundi : fermé le matin, 14h - 18h*

Du Mardi au Samedi : 9h - 12h ; 14h - 18h*

Dimanches et jours fériés : fermé

* Du 1er Avril au 30 Septembre : fermeture à 19h

> Eau et Assainissement Accueil des abonnés

Du lundi au jeudi 8h30 à 12h & 13h30 à 17h

Le vendredi 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 08

Numéro d'urgence
soir, WE et
jours fériés
06 18 67 57 36



Service Eau et Assainissement

3, place de la Manufacture
74150 RUMILLY

eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

> TARIFS COMMUNAUX

Cantine 4,20 € pour les inscriptions faites
dans les délais,
5,20 € pour les inscriptions faites
hors délais

La fiche d'inscription pour les repas est disponible
en mairie ou téléchargeable sur le site internet de
la commune www.versonnex74.fr.

Elle doit être déposée dans la boîte aux lettres de
la mairie ou lors des permanences.

Garderie 1,10 € la 1/2 heure.

Les tickets sont en vente en mairie aux heures
d'ouverture.

Règlement par chèques, espèces ou chèques CESU.

> ADCR

26, rue Charles de Gaulle

74150 Rumilly

Tél : 04.50.64.53.87 / Mail : contact@adcr-asso.fr

Toutes les informations utiles sur www.adcr-asso.fr

 **ADCR**
aide à domicile canton de Rumilly



SOMMAIRE

- 4 Les travaux
- 9 Le Budget
- 10 VIVE
- 11 APE
- 12 L'année en photos
- 14 L'école
- 17 30 ans de Viviane
- 18 Brèves
- 20 Verso au temps Jadis
- 23 Environnement
- 27 L'urbanisme
- 30 La C3R
- 31 Le SIGAL
- 32 Carnet



L'actualité de notre commune en 2012 aura été marquée par quelques changements au sein de l'équipe municipale. En janvier, le conseil municipal décidait de s'adjoindre un troisième Maire-adjoint afin de mieux prendre en compte les questions sociales dans leur ensemble. Eût égard à sa connaissance des dossiers en la matière et de son grand intérêt pour ces questions, Madame Marie GIVEL a donc été élue à ce poste qu'elle occupe depuis cette date.

Au mois de juin, après sept ans passés au sein de l'équipe municipale, dont quatre en tant que Maire-adjointe à l'urbanisme, Madame Valérie SOLDAN quittait la Commune, préférant de ce fait mettre fin à son mandat municipal. Je tiens à souligner l'esprit exemplaire et l'intégrité morale dont a fait preuve cette élue tout au long de son mandat. Son investissement personnel a été remarqué, que ce soit au sein de la commune où elle a toujours fait preuve d'une grande équité, qu'au niveau intercommunal où elle a toujours su défendre l'intérêt collectif avec beaucoup de passion.

Même si je regrette sa décision, je l'accepte. L'importance du suivi des dossiers d'urbanisme nécessitait que le conseil municipal lui trouve en successeur afin de continuer à fonctionner de manière satisfaisante. Au terme d'une nouvelle élection, le conseil municipal a donc choisi Monsieur Didier GALLIOT pour lui succéder. Il occupe depuis le poste de Maire-adjoint à l'urbanisme avec autant de sérieux et de rigueur que le faisait Valérie SOLDAN.

Les Maires-adjoints de la Commune sont donc à présent :

- premier adjoint : *Monsieur Guy BROISSAND (voirie, travaux)*
- deuxième adjointe : *Madame Marie GIVEL (affaires sociales)*
- troisième adjoint : *Monsieur Didier GALLIOT (urbanisme)*

Ces mouvements internes au sein du conseil municipal n'ont en aucune sorte pénalisé les actions entreprises par la Commune. C'est ainsi que le beffroi de l'église a refait peau neuve, comme vous le découvrirez au fil de ce bulletin. Les abris de bus tant attendus par les collégiens, lycéens et leurs parents ont fleuri le long de la RD910 (ou route de Genève). Divers autres travaux ont également été réalisés, que ce soit des restaurations de chemins ruraux ou la réparation de la croix au Chef-Lieu.

La réflexion se poursuit sur des projets de plus grande envergure en termes financiers : les aménagements de sécurité route de Thusy au hameau de Maison de Terre ou encore le réaménagement des bâtiments communaux au Chef-Lieu sont toujours à l'étude. Le contexte budgétaire de l'Etat ainsi que les nouvelles taxes de solidarité envers les communes les plus défavorisées auxquelles sont soumises toutes les communes de Haute-Savoie nous conduisent à la plus grande prudence en matière budgétaire.

En cette fin d'année 2012, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes et de vous adresser mes vœux sincères et chaleureux pour 2013.

Votre maire, HÉLÈNE BUVAT





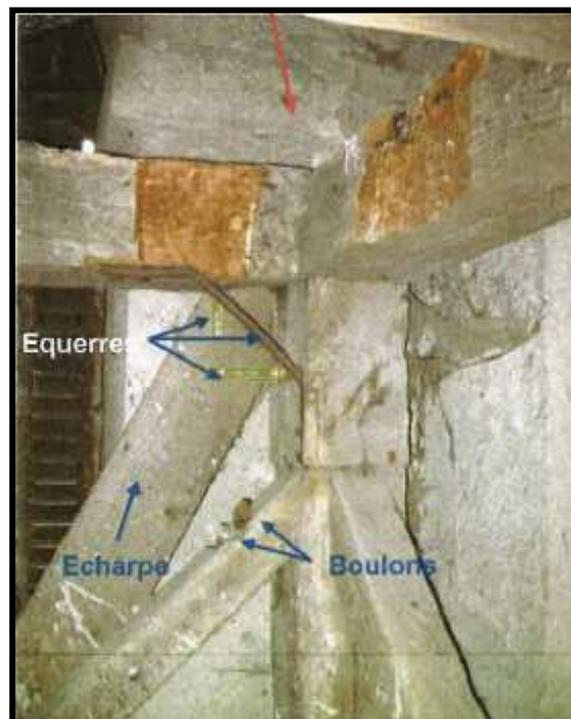
> UN NOUVEAU BEFFROI POUR LE CLOCHER DE VERSONNEX !!!

Le Conseil Municipal, ayant été alerté sur l'état du beffroi, a donc naturellement demandé l'avis d'un bureau d'études. Après la visite de ce dernier, les conclusions sont tombées : « **un vieux beffroi consolidé de partout !** »

Par beffroi, il faut comprendre la charpente en bois qui soutient les cloches. Son rôle est d'amortir les vibrations ainsi que les poussées dues aux cloches en balancement pour ne pas les transmettre dans les murs et la flèche fragile du clocher.

D'après les différentes prises de vues faites et nécessaires à l'étude, il s'est avéré que le beffroi était devenu à la fois trop rigide et trop fragile par les assemblages défectueux. Il ne pouvait donc plus jouer son rôle d'amortisseur.

Cet été, c'est la société **BODET**, entreprise spécialisée, qui est venue procéder à son remplacement dans le courant du mois de juillet : et c'est donc un beffroi neuf, en chêne, posé sur deux poutres d'assise neuves qui a été installé.

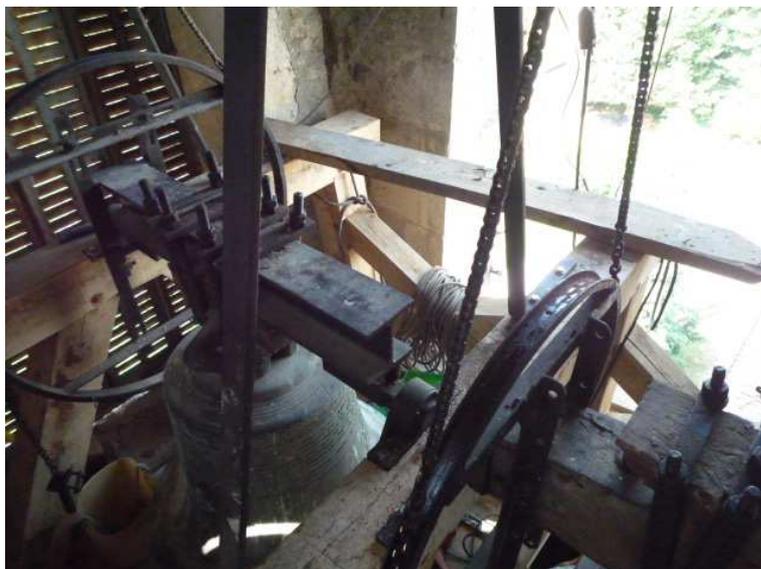


Cette opération a nécessité de démonter l'ancien beffroi, déposer les cloches, descendre l'ancien bois, faire la même chose en sens inverse, tout cela à une quinzaine de mètres de haut. Certains ont donc pu assister à un étrange ballet : des pièces de bois accrochées à des câbles faisant la navette entre le clocher et le bas de l'église ! Sans compter que pour ce travail, toute personne ayant la peur du vide ou le vertige, s'abstenir !!

Le montant des travaux s'élève à **17102 euros**.

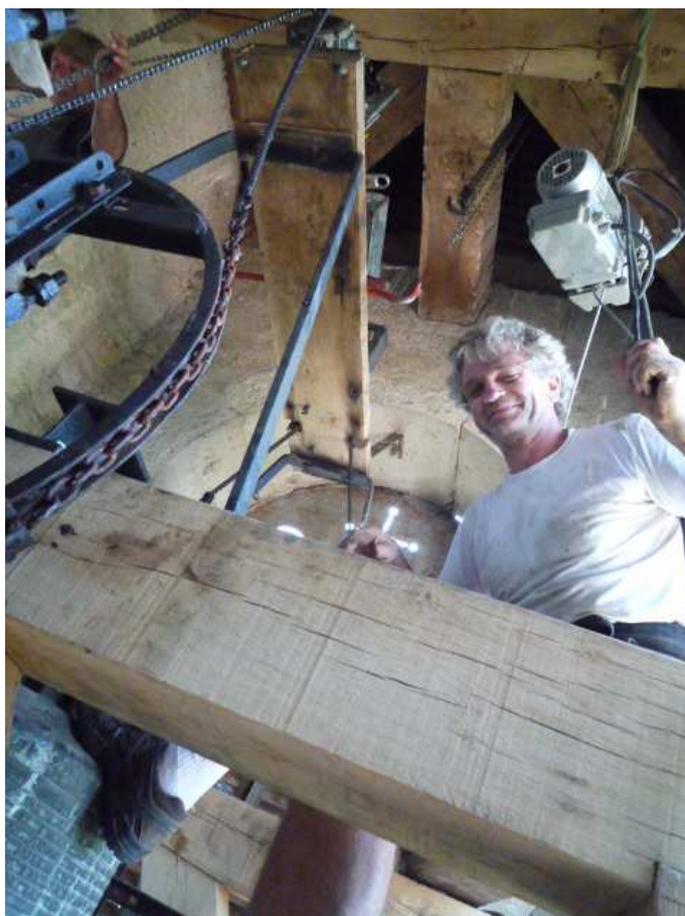
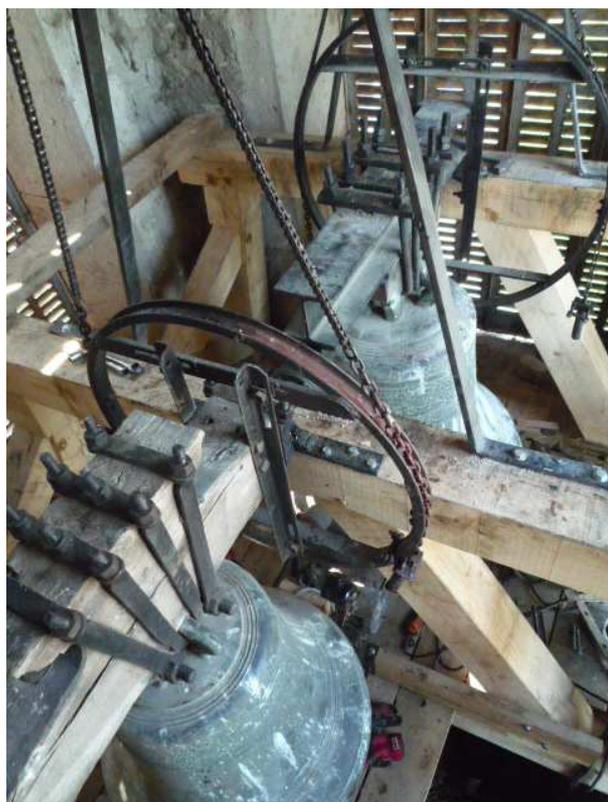
- Quelques photos avant travaux -





A noter que le beffroi de Versonnex supporte 2 cloches : la plus grosse d'un diamètre de 980 mm et d'un poids approximatif de 550 Kg et la plus petite d'un diamètre de 712 mm pour un poids d'environ 210 kg.

Chaque cloche est électrifiée en volée et en tintement.



-- Quelques photos après travaux --



> IMPLANTATION DE TROIS NOUVEAUX ABRIS BUS

Le mauvais temps peut arriver, collégiens et lycéens seront à l'abri, tous les matins, en attendant le bus de ramassage scolaire.

En effet, trois nouveaux abris-bus de structure métallique, avec des panneaux vitrés ont été installés le long de la RD 910 aux **Contamines**, à **Maison de terre** et à **Piracot**.



- Les Contamines -



- Piracot -



- Maison de Terre -

Le coût de cet investissement est de **12980,58 euros HT**. Une partie du coût est prise en charge par le Conseil Général à hauteur de **8821,80 euros** et l'autre par la commune **4158,78 euros**.

> VEHICULE COMMUNAL



La commune a réalisé en juillet 2012 l'achat d'un véhicule de type Peugeot Boxer pour les besoins du service communal. Il permet aux employés communaux de se déplacer sur le territoire de la commune et de transporter le petit matériel dont ils ont besoin pour leur activité.

Le coût de cet investissement s'élève à **7000 euros TTC**.



> TRAVAUX DIVERS

- Remise en état du Chemin de crête : **4509,80 euros HT**
- Enfouissement du réseau électrique entre la route de Genève et le chemin de la Tuilière
- Travaux de réfection de la croix du Chef Lieu : fondation, décapage, nettoyage, sciage de la colonne et reconstitution du monument, imperméabilisation, et pose de la croix : **3373,90 euros TTC.**
- Traçage de trois passages piétons : **636,13 euros TTC**
- Curage des fossés route de Chez Jacquet et chemin du réservoir : **3239,96 euros TTC**



- Cure de jouvence pour une honorable vieille dame -

> UN NOUVEAU VENU PARMIS LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Vous l'avez certainement rencontré alors qu'il effectuait des travaux dans notre commune. Laissez nous vous le présenter de manière plus officielle :

Depuis le 1er mars 2012, Roland Rodet a été embauché en tant qu'agent technique en charge des voiries et bâtiments.

Fort d'une expérience professionnelle durant de longues années au sein de Salomon et de ses talents de bricoleur, ce sympathique quinquagénaire est responsable de tous les travaux courants sur le territoire.

Compte-tenu de l'accroissement de la population et de l'étendue de la commune, cette création de poste, en sus du poste actuellement occupé par Serge Feraris, permet d'optimiser les services de maintenance et d'entretien sur la commune.



- Roland RODET -

> RECENSEMENT A VERSONNEX DU JEUDI 17 JANVIER AU SAMEDI 16 FEVRIER 2013



Nous avons le plaisir de vous informer que le recensement sur notre commune sera effectué par monsieur Pierre Terrasse.

Nous sommes persuadés que vous lui apporterez toute votre coopération pour mener à bien cette mission et vous remercions d'ores et déjà pour le bon accueil que vous lui réserverez.

Si vous désirez de plus amples informations concernant le recensement, vous pouvez consulter le site internet de l'Insee (www.insee.fr) ou vous adresser en mairie.



> UN NOUVEAU COLUMBARIUM AU CIMETIERE

Suite à une demande croissante de places dans le columbarium, il a été décidé d'en installer un deuxième.

Petit rappel :

- en France : 32% des décès donnent suite à une crémation
- en Haute-Savoie : 50% des décès donnent suite à une crémation

Suite à la crémation, pour des raisons d'éthique, il est interdit de conserver les cendres chez soi.

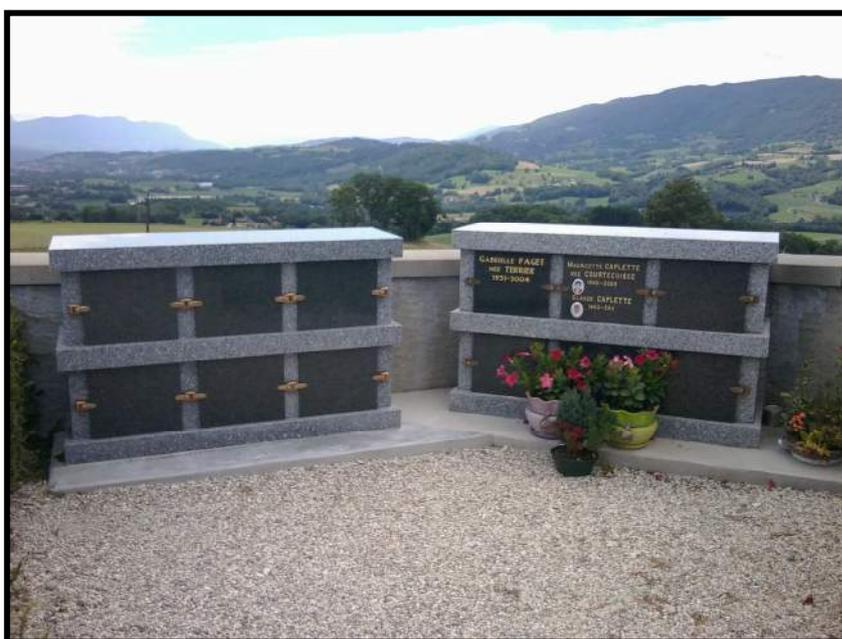
Plusieurs solutions, sont alors proposées :

- Les cendres sont conservées dans l'urne qui peut être déposée :
 - dans une sépulture,
 - dans une case de columbarium,
 - sablée sur un monument funéraire.
- Les cendres sont dispersées
 - Dans un jardin du souvenir, espace aménagé dans un cimetière (ceci n'existe pas à Versonnex)
 - En pleine nature sauf sur les voies publiques

Dans tous les cas, il faut préalablement se renseigner auprès de la mairie. Avant la crémation, il est possible de prévoir qu'une cérémonie civile ou religieuse se déroule au crématorium.

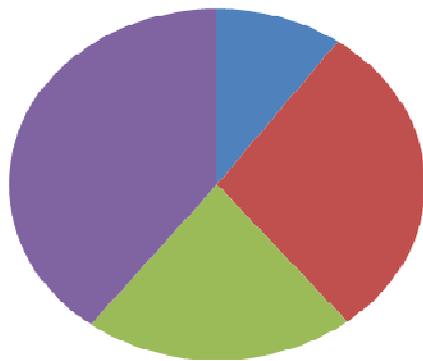
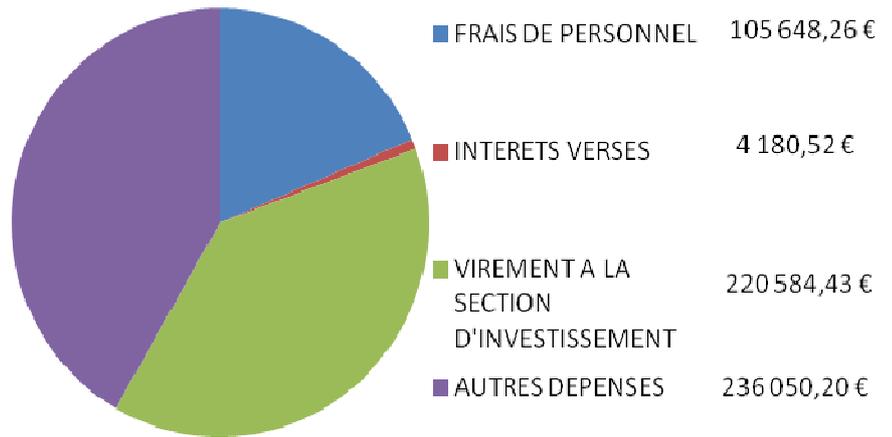
Après la cérémonie, il est possible de laisser l'urne pendant 1 an maximum au crématorium ou dans un lieu de culte, le temps de décider de la destination des cendres.

Même si cela n'est pas facile, il est peut être temps de préparer ses obsèques afin de soulager ses proches le moment venu.



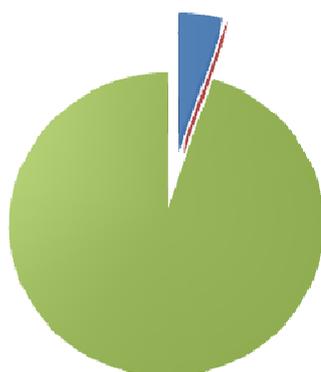
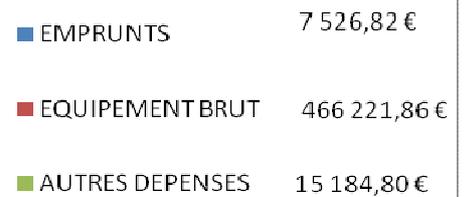
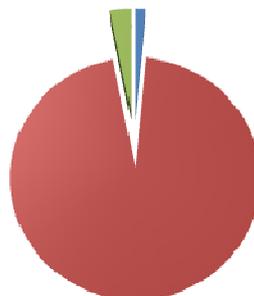


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



> FETE DU VILLAGE

Comme chaque année depuis 3 ans, le premier week-end de juillet, l'association VIVE (Vivre à Versonnex Ensemble) organisait la Fête du village autour d'un barbecue. L'objet de cette fête étant de rassembler les habitants de toutes générations, et d'accueillir les nouveaux arrivants. Personne n'a été oublié : le château gonflable géant destiné aux galopins, le concours de pétanque pour les plus grands durant l'après-midi et enfin les jeux inter-hameaux du matin qui ont lancé le thème de la journée : la jovialité. Un grand merci (bravo) aux bénévoles organisateurs ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté l'invitation et rendez-vous l'été prochain !



- Course de brouettes-



- Tir à la corde -

> COURSE DRAGON BOAT

C'est sous une pluie battante en ce dimanche 30 septembre, que femmes, hommes, enfants et pique-niques ont rejoint la plage des Marquissats à Annecy pour participer ou encourager la course de Dragon Boat. Mais, qu'est-ce qu'un Dragon Boat ? Pirogue ancestrale chinoise, elle est propulsée par 20 rameurs, dirigée par un barreur à l'arrière et la cadence est donnée par une personne à l'avant qui frappe un tam-tam. Une équipe de 8 filles et 12 garçons, essentiellement des Versonnexoïses, s'est lancé le défi de participer à cette course. Après 4 manches, 4 changements de vêtements et 4 heures d'attente entre les manches, notre équipe de novices a été plus qu'honorable : elle a terminé 7ème sur 30 au classement général, et notons une arrivée à la première place lors d'un 200m. L'ambiance sportive et conviviale a laissé tout le monde d'accord : on reviendra. Bravo à tous.



> LES MEMBRES DU BUREAU

PANABIÈRE Arnaud, **GRAUX** Isabelle, **PIGEAU** Franck, **CHARDON** Bertrand, **BONNET** Vincent, **CAPLETTE** Christophe, **COIGNY** Christophe.

Contact : apanabiere@hotmail.com

AGENDA : Concours de pétanque : **Samedi 18 Mai 2013**

Fête du village : **Dimanche 7 Juillet 2013**



>ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) VAL DE FIER /VERSONNEX

Nouvelle année scolaire, nouveau bureau pour l'APE Val de Fier /Versonnex, nouveau programme de manifestations... mais un objectif toujours identique : récolter des fonds permettant aux enseignants d'illustrer leurs cours par diverses activités et sorties scolaires. Par exemple, l'année dernière, l'argent récolté a permis de financer les déplacements des enfants au Musée de Gruffy, aux Châteaux de Montrottier et de Clermont, à la Maison du Haut-Rhône (Seysssel) ou encore les interventions d'une professeure de musique pour préparer le spectacle de fin d'année.

Les manifestations sont ouvertes à tous, et ne sont pas réservées aux seuls parents ou grands-parents d'élèves !

Cette année, la première soirée a eu lieu le samedi 17 novembre à la Salle des Fêtes de Val de Fier où une centaine de personnes ont partagé une potée et participé à une tombola pour tenter de gagner un sapin de Noël. L'ambiance était conviviale et chaleureuse, notamment grâce à l'animation musicale proposée par un versonnexois : Yohann REVOL.

Les festivités de l'année :

- **Vendredi 14 décembre** à Versonnex : autour d'un bon vin chaud, remise des commandes de sapins et chocolats de Noël + plat à emporter ;
- **Samedi 2 février** à Val de Fier : Matinée Chandeleur avec remise des commandes de linge de maison sur le thème du cirque + vente de crêpes et cidre ;
- **Samedi 30 mars** à Versonnex : Matinée Pâques avec chasse au trésor, tombola + plat à emporter ;
- **Samedi 20 avril** à Versonnex : Matinée Carnaval avec défilé déguisé et bonhomme à brûler ;
- **Samedi 1^{er} juin** à Val de Fier : Soirée grillade ;
- **Fin juin** à Versonnex : Kermesse
- **Samedi 14 septembre** à Val de Fier : Soirée autour de la fête de la bière

Nous vous communiquerons toutes les informations sur ces événements dans vos boîtes aux lettres, au fur et à mesure de l'avancement de l'année. Venez nombreux !



- Les membres du bureau de l'APE -



Les vœux du Maire



Les nouveaux arrivants de Versonnex



Le 8 Mai





Le repas des aînés



Le repas des aînés



La fête des mères

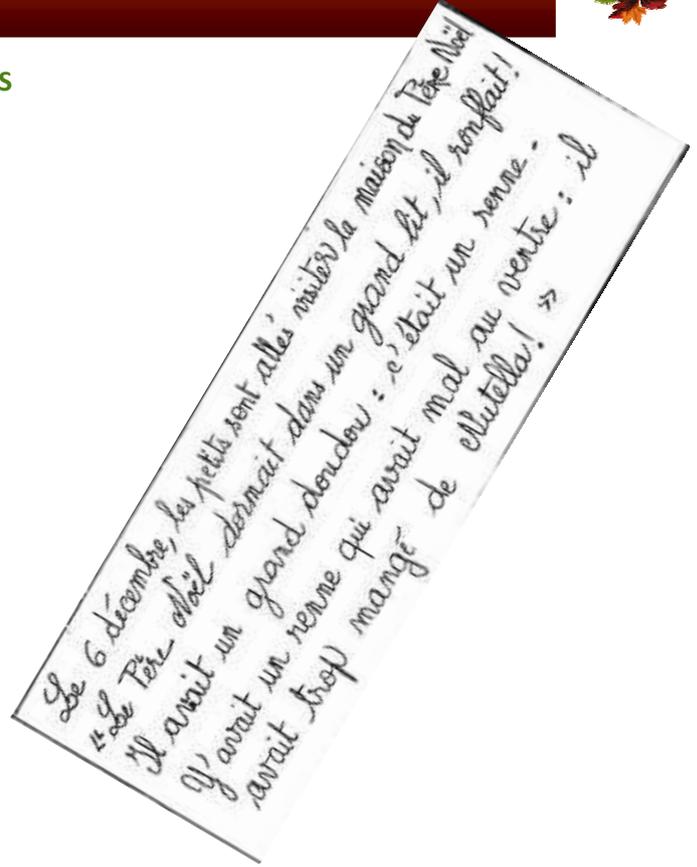


Le 11 Novembre

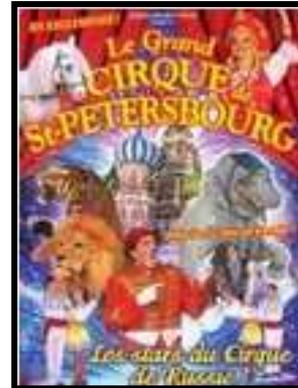




> LA VISITE DE LA MAISON DU PERE NOËL PAR LES MATERNELLES



> PAROLES DES ENFANTS A PROPOS DU CIRQUE DE ST-PETERSBOURG (CHAMBERY – 16/11/12)



- J'ai adoré tous les numéros mais surtout celui avec les fauves parce que quand ils se roulaient par terre, c'était trop chou !
- Au cirque, j'ai aimé le numéro avec les chats car ils se pendaient à une poutre en bois.
- Mon numéro préféré, c'était le monsieur qui jonglait avec des roues, qui tirait la voiture avec ses dents et se mettait dessous. J'ai trouvé cette sortie au cirque super !
- J'ai bien aimé les chiens qui jouaient au foot !
- Il y avait des choses intéressantes. (Enzo)
- J'ai bien aimé quand les tigres ont fait leur numéro. Ils étaient très beaux. Les acrobaties étaient spectaculaires.



- Le numéro qui m'a le plus impressionné, c'est le monsieur qui tirait la voiture avec ses dents. J'ai aussi aimé les acrobaties sur les barres.
- Les athlètes qui sautaient sur les barres étaient très musclés !
- C'était sensationnel ! **(Nolan)**
- J'ai trop bien aimé cette sortie. Dommage, c'était trop court ! Mais j'ai eu des peurs, des fous rire et j'ai été émerveillée ! **(Alexia)**
- J'ai bien aimé les filles qui dansaient et qui portaient des robes avec des perles vertes et roses. **(Kiara)**
- Cette sortie pour voir le cirque était trop bien : les numéros étaient sensationnels ! **(Hugo)**
- Au cirque, il y avait un homme qui était passé à « Incroyable talent » sur M6. Avec la force de ses dents, il tirait une voiture de plusieurs tonnes !
- Il y avait des acrobates qui faisaient des figures spectaculaires sur des barres. Je me demande comment ils faisaient pour ne pas s'entrechoquer ! **(Valentin)**



- J'ai bien aimé les chiens qui jouaient au foot avec des ballons comestibles ! **(Manon)**
- J'ai adoré ce cirque. En particulier, les chatons, les danseurs et le monsieur qui se fait rouler dessus : c'est super dangereux !!! Le match de foot était très marrant surtout quand le chien fait semblant d'être blessé ! **(Joséphine)**
- Pour faire faire des acrobaties aux chats, la dame avait des croquettes dans ses mains !
- J'ai bien aimé le cirque surtout les gens qui faisaient de la barre fixe et le monsieur le plus fort du monde. C'était génial ! **(Joseph)**
- Il y avait des tigres et des éléphants. **(Eugénie)**
- Moi, j'ai bien aimé le cirque parce que les fauves étaient impressionnants ! **(Margaux)**
- Il y a eu quelqu'un de très fort ! Il a tiré une voiture avec ses dents et il s'est fait « écraser » ; il n'a même pas eu mal !! J'ai bien aimé aussi la dame qui « dressait » les chats, ils étaient trop mignons. Puis, il y avait un clown qui nous faisait crier ! **(Célia)**
- J'ai adoré le clown avec la tronçonneuse : elle était en plastique et c'était de la magie !
- Un monsieur a été écrasé sous une voiture : il n' avait même pas mal. **(Yanis)**
- Quand nous sommes allés au cirque j'ai bien aimé la dompteuse. **(Thibault)**



- Au cirque, nous avons vu des chiens qui jouaient au foot. **(Lisa)**
- Il y avait des danseuses russes et la dompteuse des chats. **(Pauline)**
- Au cirque de Saint Pétersbourg il y avait des chats, des chiens, des tigres et des éléphants. Mon moment préféré, c' était les chiens qui jouaient au foot. **(Luc)**
- Au cirque de Saint Pétersbourg , il y avait des tigres, des éléphants, des clowns, des acrobates avec des chiens qui jouent au foot, et des chats. **(Andréane)**
- Nous avons vu des tigres et la dompteuse Sarah Houcke. **(Quentin)**
- Je suis allée au cirque le 16 novembre. Il y avait des tigres, des acrobates, deux clowns, des chiens qui jouent au foot ... C'était trop bien et beau. **(Charline)**
- Il y avait un match avec des chiens. **(Manon N)**
- Le vendredi 16 novembre, nous avons été au cirque: il y avait des clowns, des acrobates, des jongleurs et des dompteurs. **(Théo W)**

- J'ai bien aimé le match de foot avec les chiens. Je n'ai pas bien aimé le monsieur qui était sur le cheval. **(Manon J)**
- Les acrobates sont tellement entraînés qu'on ne voit plus les mouvements! **(Theo L)**
- Il y avait des chiens qui jouaient au foot avec des ballons: la France contre l'Espagne. **(Morgane C)**
- Une dompteuse de tigres a fait sauter des tigres sur des tabourets et sur un escabeau. **(Loïc)**
- Ce que j'ai préféré, ce sont les chiens qui jouaient au foot. **(Eva)**
- Cette année, nous sommes allés au cirque de Saint Pétersbourg. **(Hugo)**
- L'homme le plus fort du monde jonglait avec des pneus de voiture. Au cirque de Saint Pétersbourg, il y avait des éléphants, des tigres, et des messieurs. **(Nathaniel)**
- Hercule, l'homme le plus fort du monde, est au cirque de Saint Pétersbourg pour la première fois en France ! Il s'est fait rouler dessus par une voiture de deux tonnes: à ne pas reproduire !





Surprise, émotion, joie des retrouvailles étaient au rendez-vous.

Samedi 22 septembre une foule nombreuse était à la salle des familles pour fêter les 30 ans de Mme GUILLOMON à Versonnex.

Événement suffisamment rare pour mériter d'être souligné.

La surprise fut totale et l'émotion perceptible. Après un petit discours et la remise des fleurs chacun a pu tout à loisir se reconnaître sur les photos de classe, feuilleter et choisir d'anciens livres d'école (certains élèves ont retrouvé leurs livres) et rencontrer les anciens camarades quittés à 10 ans et devenus à leur tour papa ou maman d'un ou plusieurs enfants!



> 1982-2012 : CE QUI A CHANGE

En 1982, Versonnex est un petit village rural avec une classe unique. Septembre 82 : ouverture d'une seconde classe, 13 élèves dans chaque classe. Des enfants agréables, des parents accueillants, le bonheur simple, un peu comme dans le film « Etre ou Avoir ».

La classe des grands (CE2, CM1, CM2) est dans la salle de l'ancienne mairie et la directrice habite l'appartement de fonction au dessus.

La classe des petits (5 ans, CP, CE1) est à la cure, à l'étage, pendant que la mairie fait rénover l'étage où se situe la cantine actuellement. À la cure, les petits et la maitresse se partagent le vieil appartement. Les deux pièces à droite au sommet de l'escalier pour les élèves et les pièces à gauche pour la maitresse. Surréaliste, mais très sympathique. La cour est l'espace devant le bâtiment, pas de goudron, une haie, un bouleau séparent la cour du parking. Pas de point d'eau en classe, la maitresse descend parfois un seau d'eau de son appartement pour le lavage des mains à la fin de la récréation.

L'école commence à 5 ans. Les mamans, pour la plupart sont au foyer ; il n'y a pas de garderie, pas de cantine, pas de car. C'est Madame Bosson, l'épouse du maire de l'époque qui fait le ménage à l'école.

Que de changement depuis 1982 !! Les locaux, la scolarisation des enfants à 3 ans en 99, le regroupement et 6 maitres pour 2 écoles, la cantine, le car, la garderie, plus d'école le samedi, le soutien du soir, l'anglais, les interlocuteurs nombreux qui gravitent autour de l'école...

Le métier est plus compliqué qu'avant, la vie des enfants aussi. Ce qui n'a pas changé, c'est qu'un enseignant a toujours besoin, comme autrefois, de la confiance des parents pour travailler sereinement et efficacement, pour le bien des enfants qui lui sont confiés.

Et surtout, ce qui n'a pas changé non plus, c'est le bonheur d'un maitre lorsqu'il constate les progrès d'un enfant. Celui-ci n'osait pas parler, maintenant il récite parfaitement une poésie, il nous fait même des confidences. Celui-là ne savait pas tenir son crayon, aujourd'hui, il écrit très bien son prénom, fait de beaux dessins. Un autre ne voulait pas danser et ce matin, il vous réclame une danse en salle de gym. Tous ces petits bonheurs, rien ni personne ne pourra les faire disparaître.



> LA SEMAINE BLEUE

La semaine bleue dédiée aux personnes âgées a eu lieu à l'échelle nationale du 15 au 21 octobre dernier.

A Versonnex, nous avons pris un peu d'avance et les anciens ont été conviés à une visite privée des Jardins Secrets le 24 septembre. Un petit groupe de courageux a bravé la pluie et a pu découvrir la magie de l'endroit. La visite s'est achevée par un petit apéritif. Rendez-vous pris pour la semaine bleue l'an prochain. L'animation reste encore à définir mais le soleil a d'ores et déjà été commandé.



> VISITE DES VERSONNEXOIS DE L'AIN



Lors d'un déplacement pour un match de foot à Rumilly, l'ASVGS de Versonnex Ain a fait une petite halte dans notre village. L'occasion pour nos homonymes gexiens de découvrir ce fameux Versonnex Haute-Savoie qui les a séduits.

> UN VILLAGE SOLIDAIRE

Dans notre bulletin de l'an dernier, nous avons consacré un article au sergent Stinat, alors en mission en Afghanistan. Une collecte gourmande a été organisée en janvier et un nombre impressionnant de Versonnexoises se sont manifestés à cette occasion. Quelques 98 kilos de produits ont été envoyés dans la vallée de la Kapisa. Le sergent et son groupe ont été extrêmement touchés par ces marques de sympathie et les petits mots d'encouragement trouvés dans les colis. Nul doute que ces témoignages ont apporté un peu de chaleur aux rigueurs de l'hiver afghan. Un immense merci à tous ceux qui se sont associés à ce bel élan de solidarité.



Des militaires heureux



> CHEZ FRANCISE : LES « GOUTERS D'EUGENIE »

Afin de préserver sa licence, le café « Chez Francise » a rouvert ses portes le temps d'une semaine, lors des congés de février 2012. C'est avec enthousiasme que la Famille Laplace a repris du service et qu'Eugénie s'est mise aux fourneaux pour préparer de savoureux gâteaux, présentés les après-midis pour en faire des « goûters gourmands ». Une dégustation d'Emmental de Savoie a eu lieu tout au long de la semaine.

Et quelle ambiance le dimanche à l'heure de l'apéritif ! La salle du café était pleine, et les gens peu enclin à partir. Une belle ambiance, un moment de convivialité et des rencontres !!

A quand la prochaine ouverture ?



Pierre et Eugénie LAPLACE

> LION'S BOITE



Cette opération appelée « LIONS SOS pour une vie » est lancée par les 8 Lions Clubs de la Haute Savoie.

Il s'agit de centraliser dans une petite boîte rangée dans la porte de votre réfrigérateur des informations écrites et vitales relatives à votre santé.

Celles-ci permettront d'apporter de précieux renseignements, d'informer les services de secours sur l'état de votre santé, sur les traitements que vous suivez et ainsi peut être de leur faire gagner un temps précieux lors de leur intervention.

Si les services d'urgence interviennent chez vous, et aperçoivent l'autocollant LIONS SOS au dos de votre porte d'entrée, les secours savent qu'une fiche de renseignement dont ils peuvent avoir besoin, est disponible dans votre réfrigérateur.

La mise en place de ce projet apporte une tranquillité d'esprit aux bénéficiaires, personnes âgées, isolées, fragilisées par la maladie, le handicap et autres ainsi qu'à leur famille.

Cette petite boîte est disponible gratuitement sur demande dans toutes les pharmacies de la Haute Savoie.



CETTE ANNEE, NOUS VOUS INVITONS A EMPRUNTER LE CHEMIN DES ECOLIERS ET A NOUS ACCOMPAGNER DANS NOTRE VOYAGE A TRAVERS LE TEMPS JUSQUE DANS LES ANNEES 1830.

A cette époque, il n'existait pas d'école. Avec les frimas de l'hiver arrivait un individu natif de la Tarentaise ou de la Maurienne. Cet homme, sachant lire et écrire faisait le tour des foyers de Versonnex en proposant d'accueillir moyennant finance les enfants dans son école éphémère. Il louait alors un local ainsi qu'un appartement et prenait ses quartiers au village pour quelques semaines.

Les cours proposés aux élèves étaient loin d'être aussi pointus qu'à l'heure actuelle. Les enfants fréquentant cette école pouvaient à peine acquérir quelques rudiments d'écriture, de lecture et de calcul, l'école ayant lieu de décembre à février ou mars. De plus, le local loué était le plus souvent sombre et il n'y avait ni tableau noir, ni tableaux de lecture et ni carte dans cette classe improvisée. Les enfants apportaient leur propre livre et cahier et l'instituteur était obligé de partager son temps entre chaque écolier, les ouvrages étant différents d'un élève à l'autre. A l'arrivée des beaux jours, l'instituteur reprenait le chemin de sa vallée natale et les petits Versonnexoises celui des champs.

Le premier instituteur connu qui a enseigné à Versonnex est un dénommé Laurent Devernay qui fit la classe de Noël 1832 à mars 1833.

Dès 1836, c'est un Versonnexoise, Monsieur Pierre Cons du Hameau de chez Jacquet qui prit le relais. Ancien élève des écoles temporaires, il acquit l'instruction suffisante pour ouvrir une école, après avoir demandé l'autorisation auprès de l'évêque d'Annecy. Cette autorisation lui fut accordée après un examen sur le catéchisme, et l'enseignement religieux devant une commission de chanoines. Monsieur Cons fit la classe chez lui, pendant trois mois environ, chaque année.



Les écoles furent placées sous l'autorité des Inspecteurs primaires vers 1850. Les instituteurs recevaient les conseils de leurs chefs tandis que les communes recevaient les leurs du Gouvernement, via M. l'Intendant général d'Annecy.

En 1850 une circulaire de M. l'Intendant général d'Annecy, adressée au syndic (actuellement le maire), faisait connaître que : « le Gouvernement avait imposé à chaque commune l'obligation d'avoir une école publique élémentaire de garçons, que cette dépense était obligatoire et non facultative, que le Conseil était appelé à allouer au budget une somme pour l'école communale et en outre à voter le loyer de la salle d'école, à délibérer concernant le traitement du maître, la durée des cours, le local où l'école devrait se tenir et enfin sur les moyens et ressources particulières de la Commune pour l'enseignement de la jeunesse ».

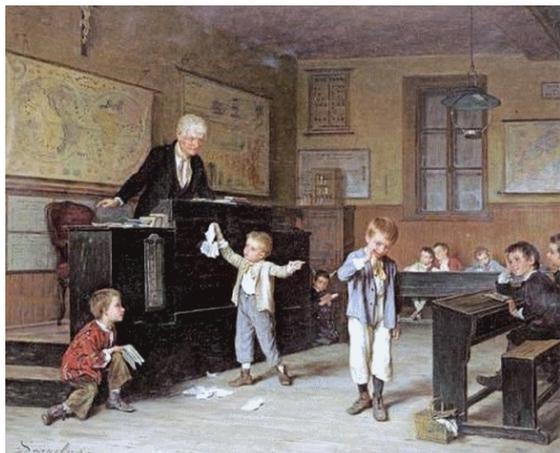
Le Conseil communal vota une somme de 40 livres pour le traitement du maître, laquelle somme devait être augmentée de 60 livres grâce à une minerval* mensuelle acquittée par les enfants riches, soit un traitement total de 100 livres pour 4 mois d'école, de novembre à février.

* Mot venant du latin signifiant «cadeau fait en retour de l'instruction donnée»



Cette délibération concernant la durée des cours, et le traitement de l'instituteur varia. En 1852, il fut décidé par l'Intendant général que : « l'école devrait se trouver au Chef-Lieu et ouvrir pour une durée minimale de 6 mois, que le régent (instituteur) devrait recevoir un traitement fixe sans qu'il puisse percevoir aucune rétribution des élèves, que les écoliers devraient s'acquitter auprès de M. le Percepteur d'une minerval fixe de 3 livres destinée à la commune, que le régent adresserait à M. le Syndic (le maire) une liste des indigents à exempter de toute taxe ».

La nomination du régent, à la condition qu'il ait suivi les cours de méthode, était du ressort du conseil délégué auprès de l'Intendant général d'Annecy ; l'inscription des élèves avait lieu auprès du syndic.



L'instituteur de l'époque, M. Pierre Cons fut donc obligé d'aller fréquenter l'école de méthode d'Annecy. Il reçut sa patente et alla poursuivre sa carrière d'instituteur sous d'autres cieux. Son frère, Marie Cons, ayant reçu une bonne instruction prit la relève mais il bénéficia d'une dérogation provisoire pour pouvoir enseigner, le temps qu'il obtienne sa patente. En contrepartie, Monsieur Cons s'engagea à faire classe du 15 novembre au 15 mai, dans un lieu loué par le conseil.

Début 1853, l'Intendant général fixe le nombre d'heures de classe par jour : celui-ci se monte à 6, soit 3 le matin et 3 le soir. Monsieur Marie Cons fit la classe conformément aux directives : il suivit le cours de méthode et obtint sa patente en 1854 puis son brevet de capacité en 1856. La même année, le Conseil communal, après délibération, augmenta la durée annuelle des cours de 6 à 10 mois.

Mais cette obligation d'ouvrir chaque année une école pour les garçons amena les communes à acheter du mobilier spécifique et à cet effet, elles touchèrent des subsides du gouvernement. C'est ainsi que la commune de Versonnex fit l'acquisition de tables, de bancs, de tableaux noirs et de tableaux de lecture.

La classe des garçons s'est faite dans différents locaux de Versonnex : elle eut lieu au domicile de Monsieur Cons Pierre pendant qu'il exerça, dans la maison Jagnoux, ensuite dans la maison de Roland, dans la demeure des fermiers de Madame Dunand et enfin chez Monsieur Laplace dit Comte en 1860, au moment de l'annexion.

Il était uniquement question d'école pour les garçons. Il n'existait pas d'école pour les filles. Quelques personnes un peu instruites faisaient la classe à certaines jeunes filles. Une servante du curé de la paroisse leur apprenait à lire et leur faisait le catéchisme. Puis ce fut le tour de la sœur de Monsieur Marie Cons.

Suite à l'annexion en 1860, le régent de Versonnex, ainsi que ses collègues du canton, passa un nouvel examen à Rumilly à l'issue duquel il fut autorisé par l'Inspecteur primaire à poursuivre sa carrière d'instituteur et il reçut une nouvelle nomination à Versonnex. Il mit un terme à sa carrière en 1878 et fut remplacé par Louis-Auguste Cons, son fils, ancien élève de Versonnex et émoulu de l'école normale d'Albertville.



Louis-Auguste, après 4 ans d'enseignement dans son village natal, fut nommé en 1882 Directeur de l'école primaire supérieure de Saint-Julien. Son successeur, Monsieur Guérande Louis, resta une année scolaire et fut remplacé par Monsieur Jean Prunier qui deux ans plus tard prit la Direction de l'école primaire supérieure d'Alby. Fut alors nommé Henri Paloux à la rentrée 1884.

Entre-temps, les lois promulguées par Jules Ferry imposèrent la gratuité de l'école publique (1881), l'obligation aux instituteurs d'être en possession du brevet de capacité pour pouvoir enseigner (1881) et l'obligation pour les enfants des deux sexes de fréquenter l'école de 6 à 13 ans (1882).

La pose de la première pierre de l'école de Versonnex eut lieu en 1864 au Chef-Lieu (actuellement Mairie). A la rentrée scolaire de 1865, garçons et filles de Versonnex ont pris le chemin de cette école mixte.

Vu le nombre croissant des élèves, la commune fit construire une école de filles (actuellement cantine scolaire) qui ouvrit en 1882 et dont voici la description :



Classe de 10 mètres sur 6 d'une hauteur de 4 mètres pouvant recevoir 48 élèves, dotée d'un poêle calorifère, d'un puits avec une pompe dans la cour, de latrines, d'un préau. Sans omettre un logement indépendant destiné à l'enseignante composé de 3 pièces à feu avec un cabinet de toilette et des latrines à l'étage. Sans omettre le jardin de 231m2...

Le nec plus ultra pour l'époque !!!

De 1883 à 1888, on comptait une moyenne d'environ 40 garçons fréquentant l'école de manière relativement régulière, sauf à l'époque des travaux agricoles (octobre, mars, juillet et août). Pendant ce laps de temps, le nombre d'élèves décrut car de nombreuses familles quittèrent le village et certains élèves allèrent aussi poursuivre leurs études à l'école primaire supérieure de Rumilly.



Certaines matières enseignées à l'époque telles que le cours d'agriculture (par exemple les instruments agricoles), ou encore les leçons de politesse, l'instruction morale, sans omettre les corvées de charbon en hiver et balayage de la classe en fin d'après-midi et l'inspection de propreté chaque matin n'ont plus cours de nos jours.

Les enseignants et les élèves se sont succédés depuis lors, le système et les rythmes scolaires ont évolué mais que ce soit à l'ère du boulier et du porte-plume ou à notre ère de l'informatique, les écoliers sont restés les mêmes : des enfants avant tout !

Sources – Archives départementales d'Annecy

Monographie de Versonnex en 1885, par Henri Paloux, Instituteur



LE RELAIS, NOUVEAU PRESTATAIRE DE COLLECTE DES TEXTILES, CHAUSSURES ET LINGE DE MAISON DANS L'ALBANAIS



Depuis septembre 2012, le SITOA s'est engagé avec l'entreprise d'économie sociale et solidaire « **Le Relais** », filiale d'Emmaüs France, pour la collecte des vêtements même démodés ou usagers, des chaussures liées par paire et du linge de maison (serviettes, draps...) sur son territoire. Cette entreprise aura la charge de les collecter et de les valoriser par réemploi et recyclage. En France, d'après l'éco-organisme Eco-TLC, chaque français jette en moyenne 11kg de textiles. La collecte du SITOA permet actuellement d'en récupérer 3kg environ. C'est bien,

mais il y a encore des progrès à faire !!

Si l'objectif de 6kg par habitant par an de collecte est atteint, ce sera l'équivalent de 286 tonnes de textiles qui seront détournées de l'incinération, soit une non dépense estimée à 60 918 € pour la collectivité (coût d'une tonne de déchets collectés et incinérés : 213 €). (Environ 2% de l'ensemble des ordures ménagères collectées par le SITOA). 23 points de collecte sont en service dans l'Albanais dont Vallières, Thusy et Rumilly pour nous, habitants de Versonnex.

COMMENT DONNER ? ADOPTEZ LES BONS REFLEXES !

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) et jouets.

Pour préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, voici quelques recommandations :

- Utiliser des sacs de 50 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.

Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. Ils doivent être en bon état ou facilement réparables.

QUE DEVIENNENT LES TEXTILES COLLECTES ?

Concrètement, après un tri manuel :

- 55 % de réemploi : 49% des textiles collectés sont destinés à l'export (Madagascar, Afrique), 6% aux boutiques Ding Fring en France
- 35 % de recyclage : 10% deviendront des chiffons pour l'industrie et 25% seront transformés en Métisse®, isolant thermique et phonique destiné aux habitations.
- 10 % de textiles non valorisables seront enfouis ou incinérés





DEUX NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION DE NOS DECHETS A LA DECHETERIE DE RUMILLY : L'AMIANTE LIE ET LE PLATRE

Depuis leur création en 2002, les déchèteries s'adaptent pour permettre un tri de qualité sur l'ensemble du territoire.

DEPOT D'AMIANTE LIE : UN SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS AYANT DE PETITES QUANTITES DE DECHETS A ELIMINER

Le **SITOA**, **service public** de gestion des déchets sur le territoire, se préoccupe des **déchets d'amiante lié des particuliers**. Un **local de stockage** du fibrociment a été construit sur la plateforme de gravats, à côté de la déchèterie de Rumilly. Ces déchets amiantés sont **collectés et traités** dans le **respect des normes en vigueur** par un prestataire agréé.



- Le local à amiante sur la plateforme de gravats à côté de la déchèterie de Rumilly -

> CONDITIONS D'ACCES :

En utilisant ce service, les usagers s'engagent à :

- se présenter devant l'agent de déchèterie avant tout dépôt d'amiante.
- Prendre connaissance et remplir la feuille de modalité de dépôt d'amiante
- Ranger correctement l'amiante lié dans les sacs mis à ma disposition dans le local
- Ne laisser aucun dépôt au sol

Seul l'amiante lié (plaques de fibrociment, canalisations...) est accepté.

• Quantité maximale par mois :

Plaques : 5 unités maximum, de taille maximale 2,10 x 1,00 mètre

Tubes : 5 unités maximum, de longueur maximale 1,40 mètre

Le dépôt par les professionnels n'est pas autorisé. Ceux-ci doivent s'orienter vers des prestataires privés habilités à collecter et traiter ce type de déchets.



> UNE NOUVELLE VIE POUR NOS DECHETS DE PLATRE

A ce jour, seule la déchèterie de Rumilly est équipée, faute de place sur les sites d'Alby-sur-Chéran et Albens. Une plateforme béton a été réalisée pour mettre en place une benne de 16 m³.



> ET APRES ?

Ces déchets de plâtre sont recyclés par la Société Nantet à Francin (73).

Cette nouvelle filière de valorisation associe les 3 volets du développement durable :

- social : l'entreprise NANTET emploie du personnel handicapé ou issu de l'insertion.
- environnemental : valorisation matière du plâtre. Le gypse et le carton sont récupérés et renvoyés à l'usine Placoplatre de Chambéry pour être réintroduits à hauteur de 10% dans les nouvelles plaques. L'enfouissement coûteux et polluant est ainsi évité.
- économique : les coûts de collecte et traitement s'élèvent à 100 € H.T. /tonne contre 135 € H.T. / tonne auquel il fallait rajouter la TGAP

(Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et les coûts de collecte. Quand écologie rime avec économie, pourquoi s'en priver !

PLATRE

- Plaques de plâtre,
- Dalles de plafond en plâtre,
- Carreaux de plâtre,
- Plâtre avec complexe de doublage : laine de verre, polystyrène, polyuréthane...

en vue de leur valorisation matière

Déchets de plâtre contenant de l'amiante ou des peintures au plomb.



> CONTENEURS SEMI-ENTERRES A L'HORIZON 2015 !!

Le projet est à l'étude mais le RDV est pris pour 2015 à Versonnex.

Ces conteneurs fleurissent sur le territoire au fur et à mesure pour plusieurs raisons :

- Moins de mauvaises odeurs,
- Pas de jour imposé pour la dépose des poubelles comme actuellement le jeudi soir !
- Plus grande capacité, donc moins de tournées de camions
- Impossibilité de mettre des gros objets qui d'ailleurs ne devraient pas se retrouver dans les poubelles mais à la déchèterie
- Plus de problèmes de poubelles renversées lors de coups de vent que nous avons pu connaître dernièrement.



Néanmoins l'harmonisation de la collecte doit se faire en fonction d'un circuit défini puisque ces conteneurs sont vidés par des camions spécifiques. Cela veut dire qu'il faut que le réseau des communes alentour de Versonnex soit en place pour que Versonnex soit intégrée dans le nouveau système de collecte et puisse ainsi bénéficier de ces nouveaux équipements.





Les avis favorables ou en cours d'instruction

➤ Les déclarations préalables :

01/11/2011 Portail
07/11/2011 Piscine hors sol
24/12/2011 Division parcellaire
28/01/2012 Avancée de toit
09/03/2012 Piscine hors sol
09/03/2012 Réfection de toiture
05/04/2012 Clôture
05/04/2012 Clôture
24/04/2012 Abri voiture et mur de clôture
26/04/2012 Division parcellaire
04/05/2012 Clôture
12/05/2012 Piscine
02/06/2012 Véranda
07/06/2012 Auvent
08/06/2012 Appentis et piscine semi-enterrée
23/06/2012 Abri à matériel (avis défavorable)
12/07/2012 Velux et rénovation toiture
12/07/2012 Rénovation toiture
19/07/2012 Abri de jardin
19/07/2012 Pergola
08/09/2012 Piscine
08/09/2012 Abri de jardin
Changement destination garage
14/09/2012 Piscine
14/09/2012 Abri de jardin et clôture
15/09/2012 Abri de jardin
18/10/2012 Terrasse couverte
05/11/2012 Prolongation de toit

Pierre GRAND
Gilbert BONTRON
Agnès BOSSON
Lucien FOURNIER
Fabrice FAVRE
René FERARIS
Eric MUGUET
Benoît DEPLANTE
Sylvain REVOL
Gustave PERNOUD PORTE
François LAPLACE
Pierre COILLARD
Hervé REY
Michel DUFRENE
Jean Luc VERNOIS
GFA la Platière
Robert JACQUET
Pascal PACHOUD
François TISSEUR
Laurence BINVIGNAT
Sébastien REARD
M. & Mme ROUGE PULLON/
FERNANDEZ
Lucette MORLOT
Pierre GRAND
Thierry DAZON
Dominique MUGNIER
Daniel GAVOTTE



➤ Permis de construire :

08/12/2011 Maison individuelle
18/02/2012 Réhabilitation de grange
09/03/2012 Maison individuelle
24/03/2012 Maison individuelle

RAYMOND Ingrid
Mélanie ROVERSO/ Romain SEGAY
Nicolas FALCOZ
Guylain MOELLIC/Angélique CAVOUE

➤ Permis de construire modificatif :

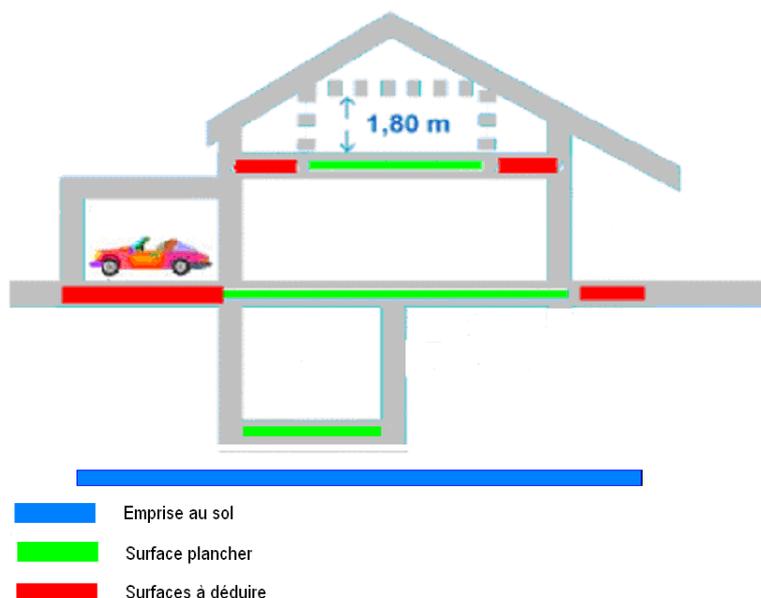
20/09/2012 Modification toiture et fenêtre de garage M. & Mme Rémi SAUSSAC
Suppression abri de jardin





A compter de 1er mars 2012, la surface hors œuvre brute (SHOB) et la surface hors œuvre net (SHON), laissent place à la « **surface de plancher** », c'est à dire l'ensemble des surfaces de plancher des constructions closes et couvertes comprises sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des murs.

Pour obtenir la surface de plancher d'une construction, il convient de déduire les surfaces suivantes :



- * surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur

- * Les vides et trémies (ouvertures prévues) des escaliers et ascenseurs

- * Surfaces de plancher dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1,80 mètre.

- * Surfaces dédiées au stationnement des véhicules et leur rampe d'accès.

- * Combles non aménageables pour l'habitation ou autres activités professionnelles

La notion « **d'emprise au sol** » correspond à la projection verticale de la construction, tous débords et surplombs inclus (par exemple : porche, débords de toit, abri à voiture ouvert mais couvert,...).

Un nouveau document est à joindre à la déclaration préalable et au permis de construire intitulé « déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ». Cette déclaration permet le calcul des impositions et notamment de la taxe d'aménagement (qui remplace la TLE: taxe locale d'équipement), dont l'assiette est la surface taxable (voir exemple page suivante).

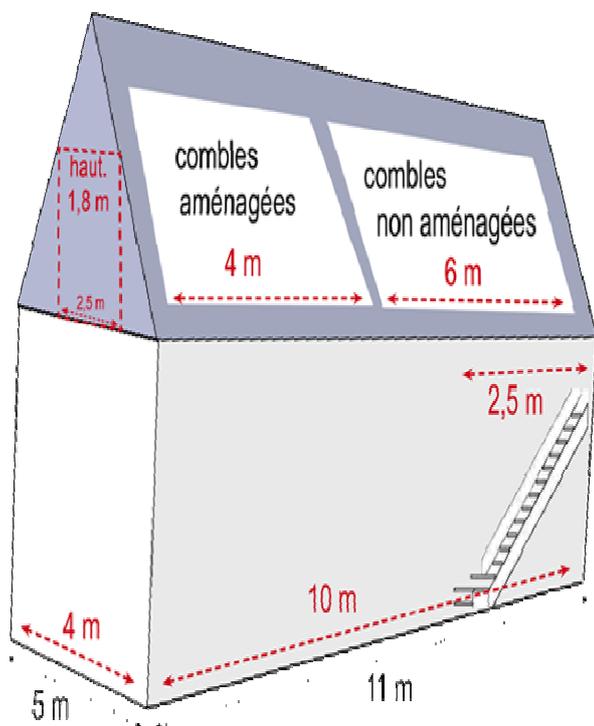
Vous avez un projet de construction, d'aménagement, de rénovation,... ?

N'hésitez pas à vous adresser en mairie durant les horaires d'ouverture ou prenez rendez-vous avec l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme (Didier GALLIOT), le samedi entre 10h et 12h, pour exposer votre projet et vous faire conseiller.

Les imprimés d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire et d'aménager, certificat d'urbanisme) et le règlement du plan local d'urbanisme sont téléchargeables sur le site de la commune www.versonnex74.fr à la rubrique « urbanisme ».



> EXEMPLE DE CALCUL



Calcul de la surface taxable : somme des surfaces des planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir des murs intérieurs, sous hauteur de plafond supérieure à 1,80 m (exclut les surfaces non closes et non couvertes, de hauteur < à 1,80 m, les vides et trémies des escaliers et ascenseurs).

Rez de chaussée : $4\text{ m} \times 10\text{ m} = 40\text{ m}^2$

Vide sous escalier : largeur $1\text{ m} \times 2,5\text{ m} = 2,5\text{ m}^2$

Total rez de chaussée : $40\text{ m}^2 - 2,5\text{ m}^2 = 37,5\text{ m}^2$

Total étage : $2,5\text{ m} \times 10\text{ m} = 25\text{ m}^2$

***Total surface taxable* : $37,5\text{ m}^2 + 25\text{ m}^2 = 62,5\text{ m}^2$**

Calcul de la surface plancher (calculée à partir de la surface taxable, de laquelle sont exclus les combles non aménageables, garages).

Surface taxable : $62,5\text{ m}^2$

Rez de chaussée : garage : 0 m^2

Etage : combles non aménageables : $2,5\text{ m} \times 6\text{ m} = 15\text{ m}^2$

***Total des surfaces planchers* : $62,5\text{ m}^2 - 15\text{ m}^2 = 47,5\text{ m}^2$**

Une déclaration préalable est désormais nécessaire (au lieu d'un permis de construire) pour :

- les demandes d'extension de bâtiments ou d'annexes jusqu'à 40 m^2 de surface plancher et d'emprise au sol (20 m^2 auparavant), sauf si la surface ou l'emprise totale dépasse 170 m^2 et que l'emprise au sol des annexes ne dépasse pas 50 m^2 (permis de construire dans ce cas).
- Les travaux de construction dont la surface est inférieure ou égale à 5 m^2 sont dispensés de formalités (contre 2 m^2 auparavant).

RAPPEL : toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.



L'action des élus de la commune ne s'arrête pas aux limites de la localité et aux commissions municipales. Versonnex compte des représentants parmi de nombreuses instances. Voici un petit récapitulatif afin de vous informer sur ces représentations auprès de ces collectivités dont les locaux sont regroupés 3 place de la Manufacture à Rumilly.



La **C3R** . La Communauté de Communes du Canton de Rumilly.
Créée en 1999 regroupe les 18 communes du Canton de Rumilly.
Son but est de **travailler ensemble et de mutualiser les moyens**, afin d'améliorer les services proposés à la population.
La **C3R** est composée de 4 instances

> EXECUTIF

L'exécutif est composé de 10 membres élus : le Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire du bureau et le Conseiller Général. Il propose au bureau les orientations de travail et débat sur tous les sujets de l'actualité de la Communauté de Communes.

> LE BUREAU

Le bureau est composé de 19 membres et du conseiller général. Il définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une instance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose les sujets à inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire pour décision.

Représentants de Versonnex : Marie Givel (titulaire) Didier Galliot (suppléant)

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est composé de 45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants issus des conseils municipaux des communes membres.

L'assemblée délibérante se réunit environ tous les 2 mois, et règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la communauté de communes.

Dans le fonctionnement actuel de la Communauté de Communes, le conseil communautaire se comporte d'une partie publique sur les sujets soumis à délibération et d'une partie privée sur l'actualité des projets.

Marie Givel & Didier Galliot (titulaires), Guy Broissand & Dominique Philippot (suppléants)

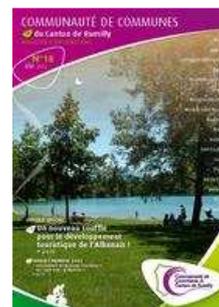
> LES COMMISSIONS SPECIALISEES

À partir des orientations définies par le bureau, elles préparent sur le plan technique, financier et opérationnel, les projets et assurent le suivi des actions mises en place.

Sous la responsabilité d'un des vice-présidents de la Communauté de Communes:

- Aménagement de l'Espace et développement économique **Didier Galliot**
- Services à la Population, relations avec les communes et les élus **Marie Givel**
- Environnement et développement durable **Dominique Philippot**
- Transports, déplacements et infrastructures **Guy Broissand**
- Logement et accueil des gens du voyage **Marie Givel**
- Tourisme, sport, culture **Marie Givel**
- Finances **Didier Galliot**
- Communication **Dominique Philippot**

Prochain bulletin de la C3R à paraître début 2013





SIGAL : Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais

Créé en 2022 et issu de l'association des deux communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement d'intérêt supra communautaire. Ce syndicat a 2 compétences :



- . L'élaboration et le suivi du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)
- . La gestion du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes).

Le SIGAL est composé

- . D'un **bureau de 16 membres**, 8 de chaque communauté de communes.
 - . D'un conseil Syndical composé de 31 membres 20 pour la C3R et 11 pour celle du Pays d'Alby
- Représentants de Versonnex : Guy Broissand (titulaire) & Didier Galliot (suppléant)**
- . De **3 commissions**, composées d'élus élus du territoire et des partenaires associés aux travaux travaux : socioprofessionnels et institutionnel. Elles sont liées aux domaines de compétences du SIGAL

La Commission Aménagement Guy Broissand

La Commission Economie Emploi Formation du territoire Guy Broissand

La Commission Habitat, Déplacements Cadre de Vie Didier Galliot



Le **SITOA**, Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais est né en 1973. Il se compose de trois Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de type Communauté de Communes.

Le SITOA comprend trois cantons : Rumilly, Alby-sur-Chéran, Albens.

Dominique Philippot (titulaire) Guy Broissand (suppléant)

Ses missions :

Le SITOA assure sur l'ensemble de son territoire les services suivants :

- la collecte des Ordures Ménagères résiduelles
- le transfert des Ordures Ménagères vers les lieux de traitement
- la collecte sélective par le biais d'un prestataire
- la gestion de trois déchèteries
- le traitement des déchets verts par compostage
- la valorisation des gravats collectés en déchèteries

Malgré sa petite taille, la commune Versonnex est bel et bien active et représentée dans le domaine communautaire. Toutes les réalisations ont fait l'objet d'études et de votes auxquels ont activement participé vos élus. Pour ne citer que, par exemple, parmi les actions de la C3R la construction future du 49^{ème} collège de Haute-Savoie ou l'implantation du pôle industriel tertiaire, celles du SIGAL telle la signalétique commune touristique publique et économique du territoire dernièrement installée à côté de la mairie ou encore celles du SITOA avec la mise en place de conteneurs semi-enterrés – et la liste est loin d'être exhaustive - .



- Gabriel BOUTEILLER né le 21 décembre 2011
- Gabin LALLEMAND né le 31 mars
- Simon TISSEUR né le 13 juin
- Thibaud BLARD né le 30 juin
- Jade SEGAY née le 06 août
- Coralys CHEVALIER née le 15 août
- Rafaela RODRIGUES MADUREIRA née le 23 août
- Gustave CRASSIER né le 20 septembre
- Neige GOETGHEBEUR née le 20 octobre
- Maëlyne CROZELON née le 8 décembre

Nos Peines

François PORTIER DE BELLAIR nous a quittés le 23 mars à l'âge de 70 ans

Emma BONTRON notre doyenne nous a quittés le 11 mai à l'âge de 98 ans

Tous nos vœux de bonheur



Marion PERRICHON
& Anouar LAMALEM
le 28 avril 2012



Audrey LOISEL
& Julien DEL PROPOSTO
le 7 juillet 2012

Nouveaux arrivants

Au Chef-Lieu :

M & Mme Boucher Magre

M. & Mme Leray Dunand

M. Excoffier

M & Mme Segay Roverso

À la Platière :

M & Mme Viret

À Piracot :

M. & Mme Deplante

M. & Mme Lemaire-Gervasoni

Aux Contamines :

M. & Mme Gaillard

À Montpelly :

M. & Mme Gallice Perrichon

M. Guillerminet

M. & Mme Gresini

À Maison de Terre :

M & Mme Pernin

M. Choiral Rolland

M. & Mme Crozelon

M. & Mme Lisa

M. & Mme Madureira

M. Baverel

M. & Mme Corbières

M. & Mme Molliet Tetuet

Chez Jacquet :

M. & Mme Udry Dusseiller

M. & Mme Fernandez Rouge-Pullon

AGENDA 2013 ...

Vœux du Maire Samedi 12 janvier 2013

Repas des Aînés Dimanche 13 avril 2013

Armistice 1945 Mercredi 8 mai 2013

Fête des mères Samedi 25 mai 2013

Fête du Village dimanche 7 juillet 2013

Armistice 1914 Lundi 11 novembre 2013